

# Profession d'agriculteur/trice CFC dès août 2026

#### Nouveauté : introduction d'orientations

- 1ère et 2e années : communes à tous les apprentis → Compétences de base en production végétale et animale
- 3<sup>e</sup> année : première orientation à choix → premier CFC
- Possibilité de suivre une deuxième orientation en 4<sup>e</sup> année → deuxième CFC

#### Nom des orientations

- Grandes cultures
- Production végétale biologique
- Economie alpestre et agriculture de montagne
- Aviculture
- Production bovine
- Production porcine

### **Durée de l'apprentissage**

- 3 ans : une orientation, moins de largeur, plus de profondeur
- 4 ans : deux orientations pour une formation plus approfondie et plus complète
- L'AFP d'agropraticien-ne reste inchangée

# Agriculture biologique

Intégrée dans les cours de toutes les orientations

#### Opportunités du nouveau système

- Système flexible, qui tient le mieux compte de la très grande diversité de l'agriculture
- Attractif aussi pour les personnes en 2<sup>e</sup> voie de formation
- La 4<sup>e</sup> année est une année d'apprentissage, elle est donc gratuite pour les apprentis. Elle peut aussi être faite plus tard
- Salaire plus élevé en 4<sup>e</sup> année
- Les exploitations spécialisées deviennent des entreprises formatrices plus attractives
- 4e année : plus d'ECG ni de sport → les apprentis passent plus de temps sur l'exploitation

#### École professionnelle

- Passage à 1500 heures sur 3 ans, répartition linéaire. 4<sup>e</sup> année à 200 heures (seulement l'orientation)
- En 3<sup>e</sup> année, 40 heures pour des options

#### **Cours interentreprises**

- 12 jours max, dont 3 spécifiques à l'orientation en 3º/4º
- Cours cariste intégré
- Nouveau : 2 jours pour le maniement de la tronçonneuse

#### **Entreprise formatrice**

 Reconnaissance des entreprises formatrices de 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> année liée à l'orientation

# Procédure de qualification

- Suppression de l'examen partiel anticipé
- Travail pratique 8h (y compris entretien professionnel)

# Passage à la formation professionnelle supérieure

- Révision totale de la FPS pour 2029
  - → Transition fluide garantie
- 4<sup>e</sup> année d'apprentissage reconnue comme expérience professionnelle pratique